

D. 2022/150 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La ville de Nouméa poursuit son programme de développement et de diversification des pratiques sportives au profit de tous les publics.

A cet égard, un volet de subventions est ainsi alloué chaque année aux associations œuvrant dans ce domaine, lequel s'élève pour l'année 2022 à un montant de 10 519 000 francs CFP.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur les subventions sollicitées par quatre groupements et associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et qu'il apparaît opportun de soutenir financièrement.

En effet, ceux-ci respectent les critères d'attribution des subventions définis pour l'organisation d'événements sportifs, notamment leur rayonnement, le type de public prioritairement visé, leur localisation et ampleur ainsi que l'existence de partenariat(s) avec des acteurs publics et/ou privés.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à quatre groupements et associations pour un montant total de 1 050 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022

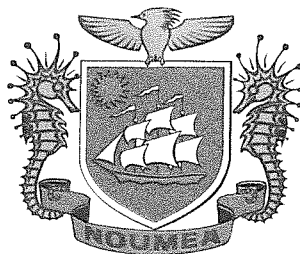


Le maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF RETENUES

Budget annuel subventions de fonctionnement	:	10 519 000 F/CFP
Budget déjà attribué	:	2 400 000 F/CFP
Reliquat budget	:	8 119 000 F/CFP
Proposition d'attribution du SMS	:	1 050 000 F/CFP
Disponible après proposition du SMS	:	7 069 000 F/CFP

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
COMITE DE GESTION DE LA SALLE MARIUS JOCTEUR	1992	Demande d'aide financière pour l'accueil des écoles maternelles et primaires publiques de la commune pour l'année 2022.	600 000 F	1 945 000 F	/	0 F	600 000 F
CLUB OLYMPIQUE DE NOUMEA	1930	Demande d'aide pour l'organisation du 1 ^{er} meeting international de Nouméa les 1 ^{er} et 2 octobre 2022.	1 000 000 F	4 965 960 F	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS : 2 505 520 F	0 F	200 000 F
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES	1973	Demande d'aide pour l'organisation de la régaté internationale d'optimist « ALLIANZ CHAMPIONSHIP » du 9 au 14 octobre 2022.	500 000 F	4 900 000 F	PS : 500 000 F AIDES PRIVEES : 1 100 000 F	0 F	200 000 F
CLUB ATHLETIQUE JULES GARNIER	2001	Demande d'aide pour l'organisation de l'évènement « RESTEZ EN FORME ET EN BONNE SANTE » le 10 août 2022.	60 000 F	120 000 F	/	0 F	50 000 F
TOTAL						TOTAL	1 050 000 F



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1120 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 28.10.2022	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 28.10.2022	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	34	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants (13 procurations)	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 120
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/775 du 4 août 2022 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention en date des 20 juillet, 17, 22 et 31 août 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/150 du 14 octobre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million cinquante mille (1 050 000) francs CFP aux groupements et associations à caractère sportif suivants :

COMITE DE GESTION DE LA SALLE MARIUS JOCTEUR Pour l'accueil des écoles maternelles et primaires publiques de la commune pour l'année 2022.	600 000 francs CFP
CLUB OLYMPIQUE DE NOUMEA Pour l'organisation du «1 ^{er} meeting international de Nouméa» les 1 ^{er} et 2 octobre 2022.	200 000 francs CFP
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES Pour l'organisation de la régates internationale d'optimist «ALLIANZ CHAMPIONSHIP» du 9 au 14 octobre 2022.	200 000 francs CFP
CLUB ATHLETIQUE JULES GARNIER Pour l'organisation de l'événement «RESTEZ EN FORME ET EN BONNE SANTE» le 10 août 2022.	50 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV 2022

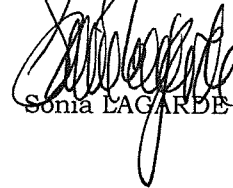
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LACARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
S.G.L.	-	1
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

10 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF POUR 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1120 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1120-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations